

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département
de la Haute-Savoie

Arrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois

DÉCISION

N° 2024 - 016

Objet : Marché public de transport d'enfants en autocars – déclaration procédure sans suite

Le Maire de Vétraz-Monthoux,

En application de l'article L2122-22, 4° du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres,

Vu l'article susvisé et les délégations qui lui ont été accordées par le conseil municipal pour la durée du mandat, par délibération n° 2021-061 du 17 mai 2021,

Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles L. 2123-1, R. 2123-1 et suivants relatifs à la passation des marchés en procédure adaptée,

Considérant que le marché public de transport d'enfant a fait l'objet d'une résiliation anticipée suite à un protocole d'accord transactionnel.

Considérant qu'un nouveau marché de services en procédure adaptée, conformément aux dispositions des articles R.2123-1 et suivants du code de la commande publique a été lancé le 16 novembre 2023 et publié au BOAMP le 15 novembre 2023 et sur le profil acheteur de la commune.

Considérant que la date de remise des offres était fixée au 21 décembre 2023 et que 7 plis dont 3 plis remplacés ont été transmis.

Considérant la nécessité de déclarer cette procédure sans suite pour motif juridiques et techniques.

D É C I D E

ARTICLE 1 : De déclarer sans suite, pour motif juridiques et techniques, la procédure d'attribution du marché public de transport d'enfants en autocars.

ARTICLE 2 : De déclarer la relance de la passation du marché par une procédure adaptée.

ARTICLE 2 : De signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion du marché à intervenir avec l'entreprise retenue.

Les crédits sont inscrits au budget.

Vétraz-Monthoux, le 05/02/2024

Le Maire,
Patrick ANTOINE

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte télétransmis en sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois, le publié ou notifié le

